

# Festival ArMeN 2025

## Concours d'art

### REGLEMENT

#### 1 Thème, identification, format

L'œuvre devra être sur le thème suivant :

## LES CÉTACÉS, POISSONS ET BALEINES

*EN HOMMAGE À PAUL WATSON*

L'œuvre doit être le travail d'un ou des équipiers du bateau.

L'œuvre ne devra en aucun cas être signée par son auteur.

L'œuvre ne devra comporter aucun signe particulier susceptible de dévoiler l'identité de son auteur ou du bateau.

Les œuvres considérées comme vulgaires ou déplacées ne seront pas acceptées

**L'œuvre pourra être une peinture, un dessin, une esquisse, un fusain, une aquarelle...qui ne devra pas dépasser 60cm x 80cm (portrait ou paysage) ou une sculpture qui devra mesurer au maximum 40cm (long) x 25cm (profondeur) x 50 cm (hauteur). Une seule œuvre par bateau est acceptée**

#### 2 Droit à participer

L'équipier, auteur de l'œuvre d'art, devra participer à au moins deux courses sur le bateau qu'il représente.

#### 3 Mise à disposition des œuvres

Les concurrents devront impérativement remettre leur œuvre à la Société nautique de Saint-Tropez jusqu'au dimanche 2 mars 2025 inclus conformément à l'Avis de Course.

Le secrétariat enregistrera les œuvres déposées avec un numéro d'ordre qui servira pour le vote (cf.5 § ci-dessous)

Les œuvres devront être récupérées le dimanche 9 mars après la remise des prix.

#### 4 Responsabilité

La Société Nautique de Saint-Tropez ne saurait être tenue pour responsable en cas de dégradation quelle qu'elle soit, ou de vol de l'œuvre durant son exposition.

#### 5 Détermination des lauréats

Les œuvres seront soumises aux votes du public et d'un jury composé des artistes de l'exposition d'Art du Festival ARMEN d'autre part.

Un prix sera attribué au bateau qui aura obtenu le plus grand nombre de voix du public et du jury.

Un classement sera établi après le vote du jury uniquement. Ce classement sera pris en compte pour déterminer le vainqueur du Challenge René Perrier (Art/Voile).